



ÉCO NOUVELLE-AQUITAINE

ÉCHOS

CORRÈZE

Reconnaissance des vins d'AOC "Corrèze"

L'AOC Corrèze a été obtenue en mai dernier et se décline en vin tranquille rouge, en "vin de paille" issu de raisins passerillés hors souche et en vins tranquilles rouge et blanc sec avec la dénomination géographique complémentaire "Coteaux de la Vézère". Les viticulteurs corrèziens se sont retrouvés pour célébrer cette AOC et le début de la récolte, reconnaissant ainsi la longue tradition viticole ancrée en Corrèze depuis le haut Moyen Âge. L'AOC concerne 24 communes, 76 ha de vignoble ; en 2016 ont été produites 200 000 bouteilles de vins rouges et rosés, 73 000 bouteilles de vins blancs et 50 000 bouteilles de vins de paille.

Page réalisée et diffusée à 50 000 exemplaires par

